Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1511

Artikel: Le marché de l'eau
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008510

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'arrosage préventif d'Interpharma

La révision de la Loi sur les brevets est en consultation jusqu'à fin avril. L'industrie pharmaceutique met le paquet pour éviter les importations parallèles et pour protéger les inventions biotechnologiques.

Les laboratoires pharmaceutiques ont les moyens. Ils inondent les rédactions et les bureaux des décideurs politiques d'une luxueuse brochure pour justifier leurs vues sur la protection des brevets. L'argumentaire est bien connu. L'industrie pharmaceutique prospère est un joyau de l'économie suisse et profite à l'ensemble du pays. L'indispensable recherche scientifique coûte cher. Elle doit être protégée en Suisse par une rigoureuse loi sur les brevets. Les deux grands patrons de la chimie bâloise se partagent la tâche pour défendre deux points chauds de la révision en cours.

Consensus entre économie et politique

Franz Humer, président du Conseil d'administration de Roche affirme qu'une puissante protection par les brevets est la condition «sine qua non» pour le développement de la biotechnologie. Sa position est confortable. Elle appuie simplement le projet fédéral en consultation qui s'aligne sur les dispositions européennes. Malgré ce consensus entre autorités politiques et économiques, il faut s'attendre à une rude bataille avec les militants qui, depuis plus d'une décennie, s'opposent bruyamment au «brevetage des êtres vivants».

La vertu des prix chers

Daniel Vasella, président du Conseil d'administration de Novartis, met en garde contre les méfaits de l'importation parallèle des médicaments. L'industrie suisse se défend bec et ongles contre cette importation qui pourrait influencer, vers le bas bien sûr, le prix des médicaments. Pour Vasella, notre industrie pharmaceutique est prospère parce que la Suisse a la sagesse de ne pas imiter les pays de l'Union européenne qui «se plient au diktat unilatéral de la maîtrise des coûts». Autrement dit, en baissant le prix des médicaments, on fait du tort au pays.

L'industrie pharmaceutique a subi un léger revers avec l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur les médicaments. Depuis le premier janvier de cette année, elle autorise l'importation de médicaments génériques, ceux qui ne sont plus protégés par un brevet. «Monsieur Prix» et l'Office de la concurrence voudraient que cette autorisation soit aussi valable pour les médicaments de marque. Mais l'actuelle Loi sur les brevets ne le permet pas. Ainsi, selon une interprétation du Tribunal fédéral, un médicament Novartis commercialisé en France n'a pas le droit de concurrencer le même produit sur le marché suisse. La socialiste Simonetta Sommaruga s'apprête à ferrailler durement au Parlement pour que la révision de la Loi sur les brevets autorise expressément la concurrence étrangère des médicaments de marque.

Ce nouveau pas est important. L'autorisation d'importation parallèle accordée aux génériques n'est qu'un écran de fumée. Les médicaments hors brevet ne représentent qu'un petit 3% du marché et les différences de prix entre la Suisse et l'étranger sont réduites. L'intérêt de l'opération est minime, d'autant plus que l'obligation de joindre une notice dans les trois langues nationales présente un obstacle coûteux. Il en irait tout autrement en revanche pour les médicaments protégés par un brevet, bien plus chers en Suisse et qui font la grande masse du marché. L'importance de l'enjeu, pour les laboratoires pharmaceutiques, justifie largement la diffusion d'une belle brochure en quadrichromie. *at*

i6

Le marché de l'eau

On sait les Français très attachés au service public, qu'ils aiment qualifier de service-public-à-la-française. D'où l'étonnement de constater que la gestion de l'eau n'est pas chez nos voisins municipalisée, mais concessionnée à quelques grands groupes se partageant ce marché avec un acharnement qui fut poussé parfois jusqu'à la corruption. On se souvient de la condamnation du maire de Grenoble.

Les grandes sociétés françaises ont su mettre au point des technologies et une organisation qui leur permettent d'exporter leur savoir-faire sur le marché mondial. Or on apprend que Vivendi s'apprêterait à céder à un concurrent allemand cette branche d'activité. Et les maires de France de s'en inquiéter, car l'offre concurrentielle entre concessionnaires sera réduite d'autant.

Alors qu'en Suisse la municipalisation (la gestion directe de l'eau par un service municipal) semble une évidence que ne conteste pas même le plus néo des libéraux, en France on s'inquiète du resserrement de l'offre concurrentielle. Doctrine et usages ont leurs frontières. *ag*